

N°2026 0069-2026 /MS/SG/ANRP/DIPUR

Ouagadougou, le **30 MARS 2026**

**NOTE D'INFORMATION :**

**Alerte relative à la qualité de lots de produits de nutrition infantile des laboratoires affiliés à Danone**

L'Agence Nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) porte à la connaissance des professionnels de santé et de la population qu'une alerte internationale a été émise concernant des défauts de qualité sur des lots spécifiques de produits de nutrition infantile fabriqués par les laboratoires affiliés au Groupe Danone (France).

Le défaut de qualité suspecté est la présence de céréulide (toxine) dans les produits.

Les produits incriminés et les lots sont listés comme suite :

- **Nursie 1** 400g (Lot : 20260725),
- **Nursie 1** 900g (Lot : 20261024),
- **Nursie Confort 1** 400g (Lots : 20271019, 20260802, 20260913, 20260926),
- **Nursie Fortinutri 1** 400g (Lot : 20270907),
- **Nursie Fortinutri 1** 900g (Lots : 20270917, 20271123),
- **Nursie Ar** 400g (Lots : 20261106, 20270201),
- **Nursie Expertise+ 2** 400g (Lots : 20271019, 20260906, 20261030).

Ainsi suite à la réception de cette information par le biais du système de veille sanitaire internationale, l'ANRP a immédiatement engagé des actions de contrôle et de retrait de ces produits du circuit de distribution nationale par mesure de précaution.

**Mesures de précautions :**

Au regard de ce qui précède l'ANRP recommande aux parents et tuteurs d'enfants de :

- **vérifier les boîtes de lait et les produits de nutrition infantile que vous utilisez ;**

- repérer le numéro de lot (généralement situé sur le dessous ou le dos de l'emballage) ainsi que la date de péremption ; si le lot correspond à ceux listés ci-dessus, cessez immédiatement l'utilisation du produit ;
- ne jeter pas le produit concerné à la poubelle, rapportez la boîte dans la pharmacie ou le point de vente où le produit a été acheté ;
- en cas de symptômes chez l'enfant (diarrhées, vomissements ou fièvre) suite à l'ingestion de ces laits, consultez d'urgence un centre de santé.

L'ANRP exhorte tous les professionnels de santé et la population à faire preuve de la plus grande vigilance dans l'utilisation de ces produits.

Elle encourage les professionnels de santé et la population à notifier tout évènement indésirable observé suite à l'utilisation d'un produit de santé ou produit de nutrition auprès des points focaux de pharmacovigilance de leur formation sanitaire ou via l'application mobile « med safety ».

**Ampliations :**

- SG/MS
- DSMCQ
- DVPS
- Ordres professionnels  
(Pharmacien, Médecin, infirmier,  
Sages-femmes)

**Dr Issiaka SOULAMA**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

